

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2018 20h00

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 3
secrétaire de séance Fanny CHANDERLOT

Séance ouverte à 20h05 Mme Andrey explique que des devis sont arrivés après l'envoi des convocations et qu'elle les soumettra au Conseil, si celui-ci est d'accord, dans la rubrique travaux (sécurisation de l'accès campanile, élagage d'arbres sur la commune)

- Restes à réaliser du budget 2017:

L'imputation des RAR ayant fait l'objet d'une anomalie au budget 2017, le Conseil approuve la décision modificative suivante : + 7819.65 au D001, - 7819.65 au 2151 (investissement voirie)

5 Pour ; Adopté à l'unanimité

- Facture d'investissement 2018 concernant la réfection des toits des cabanons et atelier municipaux

La situation dégradée de ces toits avait été constatée en novembre 2017 lors d'une inspection avec MM Charbonnier et Daire. Mme Andrey explique que, compte tenu des intempéries, elle a fait intervenir l'entreprise de couverture J. Huet au plus vite afin de protéger ces bâtiments des fuites de toiture ; des planches de rive et des tuiles ont été remplacées. C'est une dépense d'investissement qui s'élève à 640.80 € HT à mandater sans attendre le vote du budget 2018, (dans le cadre de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.)

5 Pour ; Adopté à l'unanimité

- Transfert de la Compétence Eau et Assainissement à la 2C2A

Mme Andrey informe le Conseil qu'un amendement à la loi Nôtre vient juste d'être voté à l'Assemblée nationale qui permet de repousser à la date de 2026 (au lieu de 2020) le transfert de cette compétence aux communautés de communes. Il faut néanmoins que la minorité de blocage soit atteinte, à savoir 1/4 des communes représentant au moins 20% de la population de la Comcom. Le Conseil sera certainement appelé à se prononcer bientôt. Par ailleurs, Mme Andrey souhaiterait signer la pétition de l'Association des Maires ruraux de France contre ce transfert. Les membres du Conseil n'y voient aucun inconvénient.

- Modification des statuts de la FDEA

La FDEA souhaite être actrice du déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques/hybrides et a besoin que cette nouvelle compétence optionnelle soit ajoutée à ses statuts.

5 Pour ; Adopté à l'unanimité

- Approbation du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées – à la 2C2A) :

La commission, dont Mme Andrey fait partie, préconise dans son rapport

1° de n'impacter, suite au transfert de la compétence PLUI, que les communes qui avaient déjà une carte communale ou un PLU ; donc il n'y aurait aucune conséquence financière pour Montgon qui est soumise au RNU

2° de collecter directement auprès des communes la redevance SDIS diminuée de l'attribution de compensation habituellement versée, soit 3275 € - 147 € (chiffres 2017) = 3128 € pour Montgon.

Il n'y aurait donc aucuns frais supplémentaires suite aux transferts de ces 2 compétences

5 Pour ; Adopté à l'unanimité

Concernant l'avancement du PLUI, Mme Andrey explique que les phases de consultation des communes et de leurs habitants vont bientôt commencer ; des réunions publiques auront lieu dans chaque commune ; Mme Andrey renvoie à la lecture du magazine de la 2C2A distribué dans toutes les foyers et qui fait régulièrement le point de la question.

- RIFSEEP pour les fonctionnaires territoriaux (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel)

Le comité technique paritaire du Centre de gestion de la fonction publique des Ardennes ayant entériné sans restriction, à la fois les critères d'évaluation de l'entretien professionnel et ceux de la mise en place du régime indemnitaire, le Conseil les adopte définitivement.

5 Pour ; Adopté à l'unanimité

- Assurance statutaire des fonctionnaires territoriaux

Les 2 employés étant fonctionnaires contractuels, le taux d'adhésion à l'assurance statutaire obligatoire auprès de la CNP reste pour 2018 de 1.65% de l'assiette de cotisation.

5 Pour ; Adopté à l'unanimité

- Facture arasement Chemin de Beaufuy suite

Mme Andrey explicite les objections que lui a faites l'entreprise Chaplier suite aux décisions prises lors du Conseil du 13 octobre dernier en particulier sur le fait qu'elle avait eu recours à un camion et un chauffeur pour évacuer les déblais ; le Conseil décide de transiger sur un coût médian entre 0.90 € le ML HT et 1.50 €, à savoir **1.20 € HT le ML** et demande donc que soient établis la facture et le devis correspondants, afin de mettre un terme définitif à ce différend.

4 pour ; 1 abstention ; adopté à la majorité

- TRAVAUX

- Accès campanile : concernant les devis d'installation d'une ligne de vie pour sécuriser la montée au sommet du campanile, le Conseil souhaite approfondir deux d'entre eux (Bodet campanaire et Indelec) au sujet du décapage de l'échelle actuelle.
- Réfection du parapet et Drainage au dessus du lavoir : comme il serait opportun que ce soit la même entreprise qui puisse assurer les deux, un complément d'information va être demandé à l'entreprise Francini de Neuville-Day (l'entreprise l'Argonnaise se proposant de faire les deux chantiers)
- Mme Andrey informe le Conseil du coût des travaux de remise en état du toit du presbytère suite au coup de vent de janvier : 569 € HT, pris en charge par la MAIF (hormis la franchise).
- Abattage et élagage de certains arbres : le devis de l'entreprise Gaël CORNET, pour un montant HT de 750€ est approuvé par le Conseil

5 Pour ; Adopté à l'unanimité

- Le Conseil est d'accord pour lancer la consultation réalisée par l'ATD08 concernant le chemin de la Mussanterie et charge Mme Andrey de solliciter les entreprises.

Questions diverses :

- Le bilan financier du repas de Noël est équilibré : les sommes encaissées s'élèvent à 255 € et les dépenses en épicerie et boulangerie à 256.57 €. Bien évidemment, cela ne tient pas compte des prestations en nature effectuées par les bénévoles...
- Mme Andrey a fait part de son étonnement auprès de Monsieur Henri DUPONT, responsable VNF, suite aux travaux effectués à l'écluse 14 sans que personne n'ait été informé... il serait apprécié une plus grande circulation de l'information car des riverains sont directement impactés sur cette portion qui est en superposition d'affectation.
- La COFA nous a informés que des bois situés au-dessus de Mélimé « Bois de la Carrière » allaient être vendus et sollicite les autorisations pour débarder côté Montgon. Le Conseil ne s'y oppose pas car cela s'est fait plusieurs fois ces dernières années ; les documents contractuels habituels de demande d'autorisation seront fournis aux prestataires.
- Concernant la partie basse du chemin rural de l'impasse des érables, qui est dégradée par des passages rendus possibles par l'enlèvement des obstacles qui y avaient été mis en 2009 (suite à délibération et arrêté), il est proposé de faire mettre des cailloux par AGTP dès que le temps le permettra ;